

Ghislain LE GOUSSE

(Laboratoire CAPHI)

Samedi 12 novembre 2011 à 14 h

**Salle de conférences (rdc)
MSH Ange-Guépin Nantes**

***Liberté, responsabilité morale et
déterminisme causal.
Enquête sur le pouvoir d'agir autrement***

Cette thèse a été préparée sous la direction de **M. Cyrille Michon**, professeur à l'université de Nantes.

Composition du jury :

- **M. Cyrille Michon**, professeur à l'université de Nantes, Directeur de thèse
- **M. Carlos Moya**, professeur à l'université de Valencia
- **M. Ruwen Ogien**, Directeur de recherche au CNRS
- **M. Jean-Baptiste Rauzy**, professeur à l'université de Paris-IV
- **M. Joseph Vidal-Rosset**, maître de conférences à l'université de Nancy-II

Résumé :

Cette étude vise à défendre l'idée que la liberté requise par la responsabilité morale est un pouvoir d'agir autrement, incompatible avec le déterminisme causal. Pour ce faire, elle se fonde sur le débat contemporain autour du libre arbitre et de la responsabilité morale dans la philosophie de tradition analytique. Deux parties bâtissent la thèse. La première porte sur les différentes versions du Principe des Possibilités Alternatives, selon lequel la responsabilité morale requiert le pouvoir d'agir autrement. Ce principe est controversé. Il est ici défendu contre les arguments qui lui sont opposés, parmi lesquels les « exemples à la Frankfurt ». La seconde partie de ce travail est consacrée au problème de la compatibilité entre le déterminisme causal et le pouvoir d'agir autrement. Cette partie procède en deux temps. On commence par rejeter un argument classique pour leur compatibilité, l'analyse dite « conditionnelle » du pouvoir d'agir autrement. On examine ensuite un argument majeur pour leur incompatibilité : l'argument de la conséquence.

Soutenance